

RÉUNION DU 30 MARS 2010

L'an deux mille dix, le trente mars à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel CHOLLON.

Etaient présents : MM. POUVEREAU, CLAVERIE, BONNERON, CASIMIR, NIETO, METAIS, COLLIVARD, KASPRZAK, SALES, Mmes DE GABORY, LATRILLE, MORINIÈRE, CARDON
Mme MATHIEU-VERITE.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU-VERITE

Date de convocation : 23 mars 2010

Le compte rendu de conseil du 19 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

I / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE 2009.

Il s'agit de ceux de la commune, de l'assainissement et de la caisse des écoles.

Approuvés à l'unanimité.

II / VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2009.

À 21 heures, Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Kasprzak devient président de séance. Il donne la parole à Monsieur Bonneron qui présente alors aux conseillers le bilan du budget communal. Adopté à l'unanimité.

Il présente ensuite le bilan du budget "assainissement". Adopté à l'unanimité.

Puis, Madame Latrille présente le bilan du budget de la caisse des écoles. Adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.

À 21 heures 45, Monsieur le Maire revient dans la salle.

III / VOTE DES TROIS TAXES ET DU TAUX RELAIS

Monsieur le Maire expose les enjeux du vote :

- du montant des taxes dépendent, en bonne partie, les futurs investissements, sachant qu'en 2010, les dotations de l'État à la commune seront en baisse par rapport à 2009.
- les grands investissements à prévoir concernent le cimetière, l'accueil de la mairie, l'école, l'entretien des routes.

Monsieur Bonneron expose les faits suivants :

- manque à gagner de 33 000 euros en dotations de l'État par rapport à 2008.
- Un emprunt d'1 million d'euros est nécessaire pour mener à bien le projet de l'école (estimé à 1 500 000 euros, avec 500 000 euros de subventions), ce qui conduira, à partir de 2011, à rembourser environ 100 000 euros par an, en cumulant le nouvel emprunt avec ceux déjà en cours.
- Par conséquent :
 - soit nous n'augmentons pas les taxes tout en investissant et nous risquons de nous trouver dans une situation fort délicate d'ici un an,
 - soit nous n'augmentons pas les taxes, et, pour ne pas être en difficultés financières, stoppons tout investissement d'importance
 - soit nous augmentons les taxes et nous pouvons investir en maîtrisant notre budget.

À la demande des conseillers, il communique les informations suivantes :

Taux moyens de la taxe d'habitation (part communale) : France, 14,97%
Gironde, 18,17%

Taux moyen de la taxe foncière (part communale) : France, 19,32%
Gironde, 24,59%

Taux moyen de la taxe foncière non bâti (part communale) : France, 45,50%
Gironde, 48,96%.

Monsieur Niéto fait remarquer que les bases d'imposition pour 2010 seront probablement en hausse, que les augmentations touchent tous les domaines de la vie courante, appauvrissant de ce fait les citoyens. Dans ce contexte, il lui semble légitime de consulter la population sur l'opportunité d'entamer les travaux de l'école, si ceux-ci ne peuvent être effectués qu'en contractant un emprunt nécessitant une hausse des taxes.

Madame De Gabory fait remarquer que des parents d'élèves ont participé au Comité de pilotage de la CAE. Des informations concernant le coût des travaux ont été données.

Monsieur Claverie ajoute que la communication sur le projet de l'école a toujours fait clairement apparaître que celui-ci impliquerait un investissement important, auquel tous les habitants de la commune devraient prendre part.

Monsieur Chollon rappelle que les investissements importants à engager répondent aux exigences de l'administration (cimetière, aménagement accueil de la mairie), aux besoins de préservation du patrimoine (bâtiments, voirie...) et d'anticipation de l'avenir (école) et que le CM a été élu pour cela. Augmenter la capacité fiscale de la commune est une nécessité pour assurer ce triple défi. Il faut expliquer ce choix aux concitoyens, en débattre avec eux, puis, à la suite des discussions, décider des modalités les plus pertinentes et les plus justes.

Monsieur Pouvereau fait remarquer que, depuis des années, les taxes communales n'ont pas été augmentées, bloquant ainsi certains investissements qui auraient été nécessaires pour éviter la dégradation du patrimoine de la commune qui, ainsi, s'est appauvrie.

Madame Morinière indique que le problème de l'augmentation des taxes est d'autant plus préoccupant que la communauté des communes envisage une hausse extrêmement importante de ses taux d'imposition.

Monsieur Kasprzak fait remarquer que les projets de l'école et du cimetière sont dans les têtes de nombreux Loupiacais.

Au final, la proposition de vote est la suivante :

Taux de la taxe d'habitation pour 2010 : passer de 11,93% à 13,00%

Taux de la taxe foncière : passer de 11,15% à 12,15%

Taux de la taxe foncière non bâti : passer de 39,60% à 43,16 %

Pour : 12 voix - Contre : 1 voix - Abstention : 2 voix.

IV / FRAIS DE SCOLARITE ET DE RESTAURATION – ANNÉE 2010.

Proposition faite aux conseillers : demander aux communes dont les enfants sont scolarisés à

Loupiac la somme de 675 euros/enfant/an au titre de la scolarité, et de 2,20 euros/enfant/repas au titre de la restauration.

Adopté à l'unanimité

V / SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE – 35/35ème

Cette suppression indique, en fait, un changement de statut.

Adopté à l'unanimité.

VI / AUTORISATION DE PASSAGE DE CAVALIERS SUR LES CHEMINS COMMUNAUX.

Ceci dans le cadre de randonnées équestres.

Adopté à l'unanimité

VII / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL dans le cadre d'une manifestation.

Adopté à l'unanimité

VIII / DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE – commune de Monprimblanc.

Le montant est de 150 euros/an/enfant loupiacais transporté.

Le problème est que la commune de Monprimblanc nous adresse un appel à participation pour l'année écoulée, sans nous avoir communiqué, auparavant, un budget prévisionnel. En outre, pendant les 15 minutes d'attente du car, un agent communal loupiacais donne de son temps de travail pour garder les enfants.

Donc, sans être opposé à cette participation, le conseil attend, de la commune de Monprimblanc, une proposition de budget prenant en compte la participation de son agent communal pour prendre une décision.

Par conséquent la demande de subvention est :

Rejetée à l'unanimité.

IX / TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES ET EQUIPEMENTS ANNEXES - lotissement des vignes de Cornélien.

Un registre destiné à recevoir les avis et déclarations du Public en faveur ou non du projet avait été ouvert pendant 15 jours en mairie de Loupiac. Aucune déclaration n'ayant été enregistrée, l'enquête publique a été close le 23 janvier 2010.

Dans ces conditions la proposition de transfert est adoptée à l'unanimité.

X / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL - réparations vitraux de l'église Saint Pierre. Adopté à l'unanimité.

XI / AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT dans le cadre de la convention d'aménagement d'école.

Monsieur Bonneron se charge de prendre contact avec les organismes bancaires.

Adopté à l'unanimité

XII / DETERMINATION D'UN LIEU DE VIE – tempête.

ERDF propose, dans un courrier daté du 8 février 2010, que ce lieu de vie soit la salle polyvalente. Ce lieu ferait partie des réalimentations prioritaires d'ERDF, par groupe électrogène ou par le réseau, en cas de coupure électrique liée à un événement climatique exceptionnel.

Adopté à l'unanimité

XIII / INFORMATIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire signale que le rapport de l'expert concernant l'état des arbres situés sur le domaine public de la commune est consultable en mairie.
- L'association du Foyer Socio- éducatif (F.S.E.) du collège fait une demande de subvention pour l'aider dans ses animations.
Après discussion sur la pertinence de demander aux communes de se substituer à la carence de l'État, le conseil décide qu'il ne peut s'engager sans qu'un budget ne lui soit présenté. Par conséquent, cette demande de subvention ne pourra être examinée que lorsqu'une demande plus étayée, plus précise, lui sera présentée.
- Monsieur Niéto indique qu'une réunion d'information sur le SPANC (Assainissement non collectif) aura lieu le 5 mai 2010, à 18 heures 30, à Loupiac. Elle sera organisée par le prestataire de services en la matière, Véolia.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 15.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,